



### Début et fin de la location

Sauf accord contraire, la location commence le jour où le matériel est pris par le client et se termine le jour où le matériel est rendu.

Si le matériel loué ne pouvait pas être mis à la disposition du client pour des raisons indépendantes de la volonté de Favez-énergie, le contrat serait modifié ou annulé sans qu'aucune indemnité ne puisse être revendiquée par le client.

Le matériel peut être pris en charge dans nos dépôts pour cela les demandes de location doivent nous parvenir au préalable au minimum 2 jours ouvrables. Si le matériel est livré et repris par nos soins, un forfait livraison et reprise vous sera facturé en sus du prix de location.

### Obligations du client

Dès sa prise en main, le matériel loué est placé sous l'entière responsabilité du client, ceci jusqu'à son retour dans nos dépôts (ou lors de la reprise par nos soins sur vos chantiers). Le client doit traiter le matériel loué avec tout le soin nécessaire, l'utiliser, le manœuvrer et l'entretenir d'une manière adéquate. Sans notre accord préalable, aucune modification ne peut être apportée au matériel loué.

Le client est tenu de vérifier et de signaler de suite les défauts éventuels. Si une défectuosité ou un mauvais fonctionnement devait être constaté, le client en informera immédiatement Favez-énergie qui décidera de la suite à donner.

La date qui a été convenue pour la restitution du matériel doit être respectée. Toutefois si la location devait être modifiée, le client est tenu de communiquer à Favez-énergie par téléphone, par télécopie ou par mail, au minimum 24 heures avant la fin de l'utilisation afin que le transport de retour puisse être organisé à temps et que d'autres chantiers ne soient pas pénalisés (en cas d'une location dite de "longue durée", ce délai est de 15 jours à l'avance). Chaque jour commencé sera facturé au prix entier.

En cas de retard, un montant supplémentaire de location sera facturé au client.

Le matériel loué doit être rendu propre et en bon état. Toute remise en état suite à une détérioration du matériel, vandalisme, marquage, mauvais conditionnement, trace de colle, détérioration mécanique, sera majorée sur le prix de base. Tout matériel manquant ou considéré comme irrécupérable, sera facturé en sus du prix de la location au prix de remplacement du matériel.

La mise à disposition et la sous-location à des tiers est interdite sans l'autorisation de Favez-énergie. En cas de sous-location ou d'utilisation par une tierce personne, le soussigné (client initial) est entièrement responsable.

Par souci de sécurité, le matériel électrique doit être monté par une personne qualifiée avant sa mise en service. Nous recommandons de prendre garde au sens de rotation (champ tournant) pour les appareils sensibles. Favez-énergie décline toute responsabilité pour tout appareil électrique branché sur notre matériel.

### Tarifs

Tous nos prix s'entendent en francs suisses (CHF), nets et hors taxes. Le montant de la TVA est en sus.

### Conditions de paiement

Paiement sur facture, acquittée nette dans les 30 jours. Tout retard de paiement entraîne des frais de rappels et de traitement de dossier forfaitairement facturés fr. 50,00 HT.

Favez-énergie se réserve le droit de demander un acompte lors de la réservation du matériel ou le paiement de la totalité ou d'une partie de la location à la prise du matériel.

Lu et approuvé :

Date : ..... Signature : .....